



***LE CERCLE  
DE L'INDUSTRIE***

**ACTUALITES EUROPEENNES**

**JANVIER 2017**

**n° 232**

**[www.cercleindustrie.eu](http://www.cercleindustrie.eu)**

### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Préparation des négociations du Brexit Page 3

Priorités de la Présidence Maltaise du Conseil de l'UE Page 4

### RELATIONS EXTERIEURES / COMMERCE / ELARGISSEMENT

Bilan d'étape Etats-Unis / UE sur les négociations TTIP Page 5

### NUMERIQUE

Communication de la Commission pour une « économie européenne de la donnée » Page 6

BREVES Page 7

L'AGENDA Page 8

## Dossier clôturé le 23 janvier 2017

Le document suivant résulte d'une [veille documentaire](#) et constitue une synthèse des informations officielles parues sur les activités de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement européen. Ne sont relevées ici que les informations susceptibles d'intéresser les membres du Cercle de l'Industrie.

[La parution de ce document est prévue tous les mois.](#)

Préparation des négociations du Brexit

Le 15 décembre 2016, les 27 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se sont réunis sans le Royaume-Uni pour fixer les grandes lignes du déroulement des négociations à venir, tandis que le 17 janvier, le Premier ministre britannique Theresa May a prononcé un discours sur la stratégie du Royaume-Uni dans le cadre de ces négociations.

◆ **Rappel**

● Le 23 juin 2016, les citoyens britanniques ont voté, par référendum, en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

● Conformément à l'Article 50 du Traité sur l'UE, la décision du R-U de se retirer doit être notifiée à l'UE pour que s'ouvrent des négociations, qui devront être conclues sous deux ans (sauf prolongation décidée par l'UE).

◆ **Axes d'action**

1. Le 15 décembre 2016 s'est tenu le second Conseil européen à 27 (le premier avait eu lieu le 29 juin 2016).

● **Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont confirmé:**

-que l'UE ne négociera pas tant que le Royaume-Uni n'aura pas notifié son retrait;

-que le Royaume-Uni devra accepter chacune des quatre libertés de circulation (personnes, biens, services et capitaux) s'il veut continuer à avoir accès au marché intérieur.

● **Ils ont également adopté les grandes lignes du déroulement des négociations à venir:**

-Après l'activation de l'Article 50, le Conseil européen adoptera des « orientations » pour la négociation, qui pourront évoluer, et « les positions » et « principes généraux » que l'UE défendra pendant ces négociations.

-Sur cette base, le Conseil de l'UE adoptera des « directives de négociation » mandat de négociation à l'attention de la Commission, qui sera chargée de négocier au nom de l'UE. Ces directives pourront évoluer en cohérence avec les orientations du Conseil européen).

-L'équipe du négociateur en chef pour la Commission, l'ancien Commissaire français Michel Barnier, intégrera un représentant de la Présidence du Conseil de l'UE et des représentants du Président du Conseil européen, Donald Tusk, participeront à toutes les sessions de négociation avec la Commission européenne. Le négociateur de l'Union rendra systématiquement compte au Conseil européen, et au Conseil de l'UE.

-Un groupe de travail sera créé au sein du Conseil de l'UE pour orienter le travail du Négociateur en chef. Chaque État y sera représenté par un haut fonctionnaire.

-Le Royaume-Uni ne participera ni aux discussions ni aux décisions le concernant.

-Le Parlement européen sera tenu informé tout au long des négociations, et pourra s'exprimer auprès de/ et échanger avec le Conseil européen et le Conseil de l'UE.

2. Le 17 janvier 2017, le Premier Ministre britan-

nique Theresa May a prononcé un discours très attendu censé présenter les objectifs et la stratégie du Royaume-Uni dans le cadre des négociations sur le retrait et les relations futures de ce pays avec l'UE.

● Elle a à la fois affirmé qu'elle guiderait son pays vers une rupture nette avec l'UE, tout en conservant de nombreux avantages liés au marché intérieur :

-après avoir rejeté tout accord du type de ceux que l'UE a conclus avec la Suisse ou la Norvège, elle s'est dite favorable à « un accord de libre-échange » octroyant au Royaume-Uni un accès le plus large possible au marché unique « sur une base réciproque », et elle a déclaré vouloir « contrôler l'immigration qui vient de l'UE », pour « attirer les meilleurs, les plus brillants pour travailler ou étudier » au Royaume-Uni ;

-souhaitant que son pays ne soit plus soumis au tarif extérieur douanier commun et négocie ses propres droits de douane avec des pays tiers, elle a déclaré vouloir conclure un accord douanier avec l'UE, avec des tarifs soit inexistant, soit les plus bas possible ;

-affirmant que le Royaume-Uni ne contribuera plus au budget de l'UE, elle a néanmoins ajouté que le Royaume-Uni pourrait participer à certains programmes spécifiques, notamment dans le domaine de la science et de la R&D.

● Quant à l'issue des négociations, et l'hypothèse où le Royaume-Uni ne verrait pas ses demandes satisfaites, Theresa May a adopté le ton de la menace voilée :

-elle souhaite un accord rapide (dans les deux ans) sur un futur partenariat avec l'UE, mais ne veut pas que le Royaume-Uni soit « acculé », ce qui peut vouloir dire soit que son pays préférera une absence d'accord à un mauvais accord, soit qu'il faudra prévoir, si nécessaire, une période de transition dans certains domaines, associée à un calendrier ;

-si aucun accès au marché unique n'était possible, elle estime que le Royaume-Uni serait libre de « changer les bases de son modèle économique », c'est-à-dire devenir un paradis fiscal aux portes de l'UE.

● Ce discours a suscité des réactions mesurées de la part des dirigeants politiques de l'UE, le Président Juncker déclarant qu'il ferait « tout pour que cette négociation aboutisse à une solution équilibrée dans le respect intégral de nos règles. »

◆ **Suivi**

3 février: Conseil européen informel

9-10 mars: Conseil européen

25 mars: Conseil européen informel célébrant les 60 ans du Traité de Rome

d'ici la fin mars 2017: le Premier Ministre, Theresa May, a indiqué que le RU activerait la clause de sortie de l'UE

► Conclusions Conseil européen du 15 décembre 2016 [\(ici\)](#)

► Discours de Theresa May du 17 janvier 2017 [\(ici\)](#)

Dans sa position sur le Brexit, le Cercle invite le gouvernement français et l'UE à faire prévaloir les intérêts économiques et commerciaux de l'industrie française et européenne, tout en visant à maintenir des relations économiques les plus libres possibles avec le Royaume-Uni.

**Priorités de la Présidence maltaise du Conseil de l'UE**

Malte est un des pays les plus europhiles de l'UE: selon un sondage Eurostat 52% de ses citoyens font confiance aux institutions européennes (contre une moyenne européenne de 36%).

► Les priorités de la Présidence maltaise sont disponibles [ici](#)

Le 1er janvier 2017, Malte a entamé son mandat de six mois à la Présidence du Conseil de l'UE, succédant à la Slovaquie.

◆ **Rappel**

Sur la Présidence

● La Présidence tournante du Conseil de l'UE est assurée à tour de rôle par les Etats membres pour six mois. Pendant cette période, l'Etat en charge préside les réunions du Conseil de l'UE, assure le suivi des travaux législatifs et travaille à forger des compromis sur les sujets en discussion.

● Malte assure pour la première fois la Présidence tournante du Conseil de l'UE.

Sur la Présidence Slovaque

La Slovaquie avait articulé sa présidence autour de quatre thèmes principaux (cf. dossier juillet 2016, n°227):

- le développement d'un environnement économique favorable aux investissements (approfondissement de l'Union économique et monétaire, extension du « Plan Juncker », Union des marchés de capitaux, Union bancaire);
- le développement du marché unique (Union de l'énergie, réforme de l'ETS, marché unique numérique, économie circulaire);
- l'engagement de l'UE à l'international (dont notamment le soutien aux négociations TTIP);
- une politique migratoire et d'asile « soutenable » (mise en place d'un corps européen de gardes-frontières, modernisation de l'espace Schengen).

Sur Malte

● Malte est **membre de l'UE depuis 2004** et de l'espace Schengen depuis 2007. Malte a adopté l'euro en 2008.

● Malte est le **plus petit pays de l'UE** (430.000 habitants représentant 0,08% de la population de l'UE).

◆ **Axes d'action**

Malte a publié ses priorités pour le premier semestre 2017 (1er janvier - 30 juin), articulées autour de six domaines prioritaires:

● **Le développement du marché unique**, en particulier:

-le **marché unique numérique** (cf. dossier juin 2016 n°226) en faisant progresser les négociations sur:

\*la fin des frais d'itinérance dans l'UE (négociations en cours avec le Parlement européen);

\*la lutte contre le blocage géographique (position du Conseil adoptée en novembre 2016, attente de la position du Parlement européen);

\*l'affectation du spectre (le Parlement européen et le Conseil ont trouvé fin 2016 un accord sur l'affectation de la bande 700 Mhz aux services haut débit sans fil à partir de 2020);

-l'**Union de l'énergie** en travaillant sur le récent paquet de propositions visant à renforcer l'efficacité énergétique dans l'UE d'ici 2030 (cf. dossier décembre 2016, n°231)

-l'extension en temps et en ressources financières du Fonds européen pour les investissements stratégiques (« **Plan Juncker** », cf. dossier août-septembre 2016 n°228): la Commission a proposé d'augmenter la garantie du Fonds de 21 à 33,5 milliards d'euros afin de mobiliser non plus 315 milliards d'euros d'ici 2018 mais **500 milliards d'euros d'ici 2020** (négociations en cours avec le Parlement européen);

-le développement de l'**Union des marchés de capitaux**.

● **Migration**

Malte plaide pour un maintien en tête de l'agenda politique de cette question, afin de traiter notamment:

-du renforcement et la rationalisation du système européen commun d'asile en vue d'une répartition plus équitable des migrants entre les Etats membres;

-de la révision du règlement de Dublin (qui définit les responsabilités des Etats membres dans le traitement des demandes d'asile).

● **La sécurité (lutte contre le terrorisme)** en soutenant notamment:

-les négociations sur la quatrième directive contre le blanchiment des capitaux;

-la mise en place d'un système communautaire pour l'enregistrement des entrées et sorties des ressortissants de pays tiers, et la création d'un système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages (proposés par la Commission en 2016);

-encourager les premières étapes de la création d'un parquet européen.

● **L'inclusion sociale** en faisant notamment avancer les négociations sur la proposition de directive relative à l'amélioration de l'équilibre hommes / femmes parmi les directeurs d'entreprises cotées en bourse (publiée en 2012).

● **Le voisinage européen**, avec une attention particulière pour le voisinage méridional de l'UE (notamment la poursuite des négociations commerciales avec la Tunisie).

● **Le développement du secteur maritime**

Dans le cadre de la stratégie de l'UE « croissance bleue » (qui vise à soutenir une croissance durable dans le secteur marin et maritime), Malte souhaite donner la priorité au développement du secteur maritime, source de nombreuses opportunités commerciales et d'innovation pour l'économie européenne.

◆ **Suivi**

● **L'Estonie** succédera à Malte le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Parmi les dossiers commerciaux figurent notamment la mise en œuvre provisoire de l'accord de libre-échange avec le Canada (CETA), la conclusion des négociations avec le Japon et la poursuite des négociations pour un accord d'investissement avec la Chine. Au plan interne à l'UE, la Présidence devra stimuler les négociations entre le Conseil et le Parlement sur le projet de modernisation des instruments de défense commerciale de l'UE (un accord au Conseil avait été trouvé fin 2016) et accompagner les négociations sur la proposition d'une nouvelle méthodologie de calcul antidumping. Par ailleurs, la Présidence maltaise devra également faire face au déclenchement de l'article 50 par le Premier ministre britannique, Theresa May, qui devrait intervenir fin mars et au début des négociations de sortie du Royaume-Uni.

**Bilan d'étape  
Etats-Unis/  
UE sur les  
négociations  
TTIP**

Le **18 janvier**, les Etats-Unis et la Commission européenne ont publié un rapport d'étape conjoint faisant le bilan des négociations sur un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP).

◆ **Rappel**

Entre juillet 2013 (début des négociations) et octobre 2016, 15 sessions de négociations se sont tenues.

**1/ Contexte technique**

● Les discussions sont organisées autour de trois piliers :

-l'ouverture des marchés, comprenant notamment les droits de douane, les marchés publics et les services ;

-la coopération réglementaire, comprenant la réduction des « barrières techniques au commerce » (normes et procédures de certification ou de mise sur le marché auxquelles doivent se soumettre les exportateurs), et la convergence normative, réglementaire et administrative de tous ces processus. Neuf secteurs sont en discussion.

-les « règles », comprenant les éléments transversaux du futur traité, comme la protection de la propriété intellectuelle, les règles de concurrence, le développement durable ou la protection des investissements (cf. dossier mars-avril 2016 n°224).

● Les négociateurs américains et européens dialoguent sur la base « d'offres » (positions de négociation) pour parvenir à des « textes consolidés », bases du futur accord.

**2/ Contexte politique**

● Les deux parties avaient émis le souhait de conclure les négociations fin 2016, mais de manière générale, les **discussions ont bloqué sur des points sensibles** tels que l'ouverture des marchés publics, la protection des indications géographiques et l'accès au marché agricole, tous des intérêts offensifs de l'UE. Lors de la 15ème session de négociations en octobre 2016, aucune avancée majeure n'a été réalisée sur ces intérêts offensifs de l'UE.

● En septembre 2016, la **France avait demandé la fin des négociations** en appelant à un nouveau mandat de négociation de la Commission, qui mette fin à l'opacité des discussions et vise à obtenir des Etats-Unis des concessions plus importantes. **Mais faute de majorité, les demandes françaises étaient restées lettre morte.**

● Malgré cela, les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du **Conseil européen du 20-21 octobre**, ont invité la Commission à poursuivre les négociations.

● L'élection d'un nouveau Président des Etats-Unis fin 2016 a marqué une pause dans les négociations.

◆ **Axes d'action**

Le rapport présente les progrès accomplis et les sujets suscitant des divergences dans les trois domaines couverts par les négociations.

**1/Accès aux marchés**

● Les deux parties soulignent les avancées réalisées sur :

-la **réduction des droits de douane**: les deux parties se disent prêtes à supprimer 97% des tarifs douaniers existants, dont une grande partie serait éliminée dès l'entrée en vigueur d'un accord.

-l'**accès des PME aux marchés**: les deux parties se sont accordées pour intégrer dans le texte de négociation un chapitre spécifique pour les PME, traitant de la manière dont celles-ci pourraient tirer profit de l'accord.

● Néanmoins, des **bloquages** persistent sur :

-l'**abaissement des 3% de droits de douanes restants** parmi lesquels figurent beaucoup de produits agricoles;

-l'**accès aux marchés publics**: c'est un intérêt « offensif » de l'UE mais l'asymétrie entre les deux parties demeure forte;

-l'**ouverture des marchés de services.**

**2/Coopération réglementaire**

De manière générale, les deux parties sont convenues d'inclure dans le TTIP des obligations fortes en matière de protection de l'environnement et des droits fondamentaux du travail. Les deux parties se seraient accordées sur un nombre important de bonnes pratiques réglementaires :

-au **niveau transversal**, avec notamment la négociation de dispositions facilitant les échanges soumis à des contrôles sanitaires et phytosanitaires et/ou à une double exigence en matière d'essais et de certification des produits;

-au **niveau sectoriel**, les parties affirment avoir identifié des « objectifs communs » pour les neuf secteurs en discussion, notamment sur la reconnaissance mutuelle et la compatibilité accrue des réglementations dans les secteurs pharmaceutique (règles de bonne pratique de fabrication), de la sécurité automobile et du textile (dénominations des fibres textiles et exigences de sécurité).

**3/Règles du commerce**

Le rapport souligne particulièrement les **divergences persistantes** concernant :

-la protection des investisseurs tout en préservant le droit des gouvernements à réglementer: les parties n'ont pas trouvé d'accord sur la proposition de la Commission d'un nouveau mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat (cf. dossier mars-avril 2016 n°224);

-la structuration des engagements concernant la circulation des données non personnelles entre les Etats-Unis et l'UE (question d'inclure ce sujet dans les négociations ou non);

-les indications géographiques.

► Le rapport conjoint des Etats-Unis et de la Commission est disponible [ici](#)

Contrairement à ce que les deux parties avaient longtemps espéré, les négociations n'ont pas abouti avant le terme du mandat de B. Obama. Fin 2016, le CI avait appelé, conjointement avec d'autres organisations professionnelles, à la poursuite des négociations TTIP jusqu'à ce qu'elles atteignent des résultats ambitieux et équilibrés. Or, la mise en place de la nouvelle administration Trump aux Etats-Unis et le retour à un certain protectionnisme dans les échanges internationaux (décision de sortir du TPP notamment) laisse planer une incertitude sur la reprise des négociations dont l'arrêt dès 2017 semble probable. Le Secrétaire d'Etat au Commerce, Matthias Fekl, a d'ailleurs reconnu que les changements politiques aux Etats-Unis signifiaient l'arrêt des négociations. Aussi, dans la perspective d'élections nationales en Europe, notamment en France et en Allemagne en 2017, la poursuite des négociations TTIP ne constituera pas une priorité.

## Communication de la Commission pour une économie européenne de la donnée

Selon la Commission, la levée des exigences de localisation des données permettrait un gain de 8 milliards d'euros par an.

► La communication de la Commission est disponible [ici](#)

Le **10 janvier 2017**, la Commission européenne a publié une communication sur l'économie des données dans l'UE, soumise à une consultation publique.

### ◆ Rappel

● Le **19 avril 2016**, la Commission avait publié un plan d'action de l'UE pour soutenir la numérisation de l'industrie dans lequel elle précisait qu'elle proposerait en novembre 2016:

-un règlement sur l'abaissement des obstacles techniques et juridiques nationaux à la libre circulation des données autres que personnelles (données échangées entre entreprises ou d'entreprise à consommateur, et les données « machine to machine », le type de données émises par les véhicules intelligents par exemple) entre les Etats membres;

-une communication sur les questions juridiques liées à la propriété des données, l'accès et leur réutilisation par les entreprises, en particulier les données générées par des machines (cf. dossier mars-avril 2016 n°224).

● Suite aux prises de position de certains Etats membres, la Commission a finalement décidé de repousser son initiative à janvier 2017 et de ne publier qu'une **communication** soumise à **consultation publique**. A l'issue de cette phase de concertation, la Commission pourrait proposer un règlement mi-2017.

● Prenant acte de l'absence de consensus entre les Etats membres, le Conseil européen du 15 décembre 2016 s'est contenté d'appeler à la levée des barrières à la libre circulation des données, sans évoquer leur localisation.

### ◆ Axes d'action

La Commission souhaite tirer profit au maximum du potentiel de l'économie fondée sur les données dans l'UE en explorant dans sa communication et sa consultation deux axes d'actions:

#### 1/Favoriser la libre circulation des données non personnelles dans l'UE

● Pour ce faire, la Commission souhaite restreindre les exigences (juridiques et administratives) « injustifiées » de localisation sur le territoire d'un Etat membre pour le stockage et le traitement des données non personnelles;

● Pour la Commission, ces restrictions limiteraient notamment les entreprises:

-dans leur accès à des services de données moins chers;

-dans leur capacité à intégrer de nouveaux marchés (en ayant à investir dans 28 *data centres* différents par exemple);

● Lors de la phase de consultation, la Commission souhaite examiner la nature et la proportionnalité de ces restrictions ainsi que leurs incidences sur les entreprises. Par la suite, la Commission se laisse la

possibilité de lancer des procédures d'infraction contre ces restrictions nationales.

#### 2/Clarifier les règles s'appliquant à des problématiques émergentes liées à l'économie de la donnée

##### ● L'accessibilité et le transfert des données

-La Commission constate que les règles européennes ne sont actuellement pas adaptées aux nouveaux moyens de production, de collecte, d'acquisition, de traitement et d'utilisation des données non personnelles.

-Dans sa consultation, la Commission demande aux parties prenantes intéressées:

\*si et dans quelle mesure les données numériques non personnelles (produites notamment par des machines) peuvent et doivent être partagées et échangées;

\*comment inciter les entreprises à partager les données.

##### ● La responsabilité en matière de produits et services fondés sur les données

-La Commission souligne qu'en matière d'internet des objets ou des produits et services autonomes, il est difficile d'identifier des responsabilités en cas de préjudice subi par des tiers. Elle propose donc de renforcer la sécurité juridique en la matière afin d'encourager les investissements dans l'innovation.

-La consultation permettra de tester différentes approches de règles de responsabilité fondées soit sur les acteurs produisant des risques soit sur ceux étant le mieux à même d'en minimiser les conséquences (sans précision).

##### ● La portabilité des données

-La Commission souligne que la portabilité des données n'est proposée par les prestataires de services que sur une base contractuelle mais il n'existe pas d'obligation en ce sens et les droits relatifs à la portabilité des données doivent donc être négociés au cas par cas par les clients.

-Pour stimuler la concurrence entre les prestataires de services dans ce domaine (en particulier pour le cloud) et favoriser la portabilité des données, la Commission envisage comme moyens possibles:

\*des clauses contractuelles permettant de faciliter le changement de prestataire de services;

\*des normes sectorielles permettant la portabilité des données;

\*l'élargissement des droits relatifs à la portabilité des données personnelles aux données à caractère non personnel.

### ◆ Suivi

● La consultation publique est ouverte jusqu'au 26 avril 2017.

● Sur base des réponses obtenues, la Commission pourrait publier une proposition de règlement mi-2017.

Avant de se prononcer sur une éventuelle proposition de règlement, la Commission se contente d'identifier les problématiques liées à l'économie de la donnée. Fin 2016, la France s'est déclarée en faveur d'un cadre réglementaire d'ouverture des données industrielles et non personnelles dites « d'intérêt général » et avait soutenu que les problématiques d'accès, d'usage et de responsabilité juridique des données devaient être traitées en priorité par rapport à celle de la localisation (cf. dossier décembre 2016 n°231). La France a salué l'approche « complète et de bonne qualité » de cette communication. Côté secteur privé, BusinessEurope et DigitalEurope se sont positionnés en faveur d'une proposition de règlement restreignant les exigences nationales de localisation des données et contre toute législation sur la propriété, l'accès et la responsabilité des données.

DOSSIER	SUVI DE LA PROCEDURE
<p><b>QUESTIONS INSTITUTIONNELLES</b></p>	<p><b>Antonio Tajani élu nouveau Président du Parlement européen</b></p> <p>Le 17 janvier, Antonio Tajani (IT, PPE) a été élu Président du Parlement européen face à Gianelli Pitella (IT, S&amp;D) pour la seconde moitié de la législature de cinq ans (jusque 2019). M. Tajani a été élu au quatrième et dernier tour avec 351 voix, contre 282 pour le candidat du S&amp;D, 80 députés se sont abstenus. Il n'aura pas de programme personnel mais un programme soutenu par le Parlement européen, en accord avec la Commission européenne et le Conseil de l'UE. Parmi les sujets prioritaires, il a notamment cité la lutte contre le changement climatique et l'agenda numérique. Député européen de 1994 à 2008, il est ensuite Commissaire européen aux Transports (2008-2010) et aux Industries à l'Entrepreneuriat (2010-2014) dans la Commission Barroso. Il est depuis 2014 député européen membre notamment de la commission industrie, recherche et énergie.</p>
<p><b>COMMERCE</b></p>	<p><b>L'accord CETA approuvé par la commission « commerce international » du Parlement européen</b></p> <p>Les députés de la commission « commerce international » du Parlement européen ont adopté par 25 voix pour, 15 voix contre et une abstention, le projet de recommandations en vue de la ratification et de la mise en œuvre provisoire de l'accord de libre-échange UE-Canada. Si le rapport est voté par l'ensemble des députés lors de la session plénière du Parlement le 15 février, et à condition que le Parlement canadien le ratifie également, l'accord entrera en vigueur provisoirement probablement dès mars 2017. Le CETA ayant été déclaré « accord mixte », il devra toutefois être ratifié par l'ensemble des parlements nationaux et régionaux de l'UE pour entrer pleinement en vigueur.</p>

## Agenda des Institutions — février 2017

Date	Evènements	Lieu
13-16/02	Session plénière du Parlement européen	Strasbourg
20/02	Conseil « Compétitivité »	Bruxelles
21/02	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)	Bruxelles
27/02	Conseil « Transports, télécommunications, énergie »	Bruxelles
28/02	Conseil « Environnement »	Bruxelles

## Agenda des Evènements

Date	Evènements	Lieu
06/02 12h-14h	« Brexit and trade: what EU and WTO rules imply », organisé par le think tank <a href="#">Bruegel</a>	Bruxelles
07/02 9h30-16h30	« Brexit: What impact on member states? », organisé par le <a href="#">CEPS</a>	Bruxelles
07/02 17h45-20h30	« The 4th industrial revolution – What will the transatlantic cooperation look like? », organisé par <a href="#">Friends of Europe</a>	Bruxelles
08/02 14h30-17H30	« How to make the EU succeed in the platform economy », organisé par le PPE du Parlement européen	Bruxelles